



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 25
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s :
- Absent(e)s non
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à CHAPONNAY, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)
Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-43-7.5.6 27/03/2023	Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCPO et la Mission Locale Rhône Sud-Est
-------------------------------	--

Michel BOULUD, Vice-président délégué à l'emploi, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Mission Locale Rhône Sud-Est et la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon en date du 20 janvier 2020 ;
- Vu** la réunion organisée entre la Mission Locale Rhône Sud Est et la CCPO en date du 17 janvier 2023 ;
- Vu** l'avis du bureau communautaire en date du 13 mars 2023 ;

Considérant que l'action en faveur de l'emploi des jeunes et de l'insertion est une des compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) ;

Considérant que la Mission Locale Rhône Sud-Est (MLRSE) a pour mission principale de mettre en œuvre au profit des jeunes de 16 à 25 ans, l'ensemble des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle existant en application des textes en vigueur ou à venir dans le cadre des programmes nationaux et régionaux ;

Considérant que la MLRSE possède une antenne Sud-Est, dont les locaux sont situés sur la Commune de Saint Symphorien d'Ozon et qu'elle intervient spécifiquement en faveur des jeunes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de l'Ozon mais également sur les communes de Toussieu, Saint-Pierre de Chandieu et Solaize ;

Considérant que la MLRSE participe donc à la politique de la CCPO pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;

Considérant que la convention pluriannuelle 2020-2022 signée entre la MLRSE et la CCPO est arrivée à échéance en date du 31 décembre 2022 et que la CCPO souhaite poursuivre le partenariat qu'elle entretient avec la Mission Locale Rhône Sud-Est ;

Considérant que, dans ce contexte, il convient de signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens afin de préciser les modalités du partenariat entre la CCPO et la Mission Locale Rhône Sud-Est ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le **31 MARS 2023**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **31 MARS 2023**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

Pour le Président empêché,
le *2^e* Vice-président
Michel BOUZOU

